

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/12089  
27 mai 1976

ORIGINAL : FRANCAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

1. Le 20 mai 1976, le Président du Conseil de sécurité a reçu une communication du Secrétaire général ainsi conçue :

"J'ai l'honneur de me référer à la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) créée en application des résolutions 340 (1973) et 341 (1973) du Conseil de sécurité.

Dans mon rapport du 17 octobre 1975 (S/11849), j'avais informé le Conseil de sécurité qu'étant donné les responsabilités plus étendues que l'accord du 4 septembre 1975 entre l'Egypte et Israël confiait à la FUNU, celle-ci aurait besoin d'un complément de personnel militaire et de matériel, notamment de quatre hélicoptères avec leurs équipages et le personnel d'appui.

Après l'examen du rapport par le Conseil de sécurité et l'adoption par celui-ci de la résolution 378 (1975), j'ai demandé au Gouvernement canadien qui avait fourni l'unité aérienne de la FUNU, de fournir les hélicoptères et le personnel nécessaires. Le Gouvernement canadien m'a répondu que vu la multiplicité des tâches pressantes auxquelles les forces armées canadiennes devaient faire face avec des ressources limitées, il lui serait impossible de faire droit à ma demande.

Le Gouvernement australien me fait maintenant savoir qu'il serait disposé à fournir les hélicoptères et le personnel demandés. Les parties consultées m'ont déclaré n'avoir pas d'objection à l'adjonction d'hélicoptères australiens à la FUNU. Sauf objections de la part du Conseil de sécurité, je me propose donc d'accepter l'offre du Gouvernement australien.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la question à l'attention des membres du Conseil de sécurité."

2. Au reçu de cette communication, le Président du Conseil de sécurité en a fait distribuer le texte aux membres du Conseil.

3. Après avoir procédé aux consultations voulues avec les membres du Conseil, il a adressé la réponse suivante au Secrétaire générale le 27 mai 1976 :

"Je me réfère à votre lettre en date du 20 mai 1976 concernant l'offre faite par le Gouvernement australien de fournir à la Force d'urgence des Nations Unies quatre hélicoptères avec leurs équipages et le personnel d'appui.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, comme vous me le demandiez, j'ai porté à la connaissance des membres du Conseil de sécurité votre intention d'accepter l'offre du Gouvernement australien et que ceux-ci en ont pris note.

A cet égard, l'Union soviétique a exprimé des réserves au sujet de toute dépense additionnelle.

La Chine et la République arabe libyenne ont indiqué qu'elles se dissociaient de la question."

-----

